

APPARTEMENTS PROTÉGÉS

Résidence La Cité



**« Une structure de services au bénéfice
d'une nouvelle qualité de vie en milieu urbain »**

Rue du Simplon 26 – 1800 Vevey

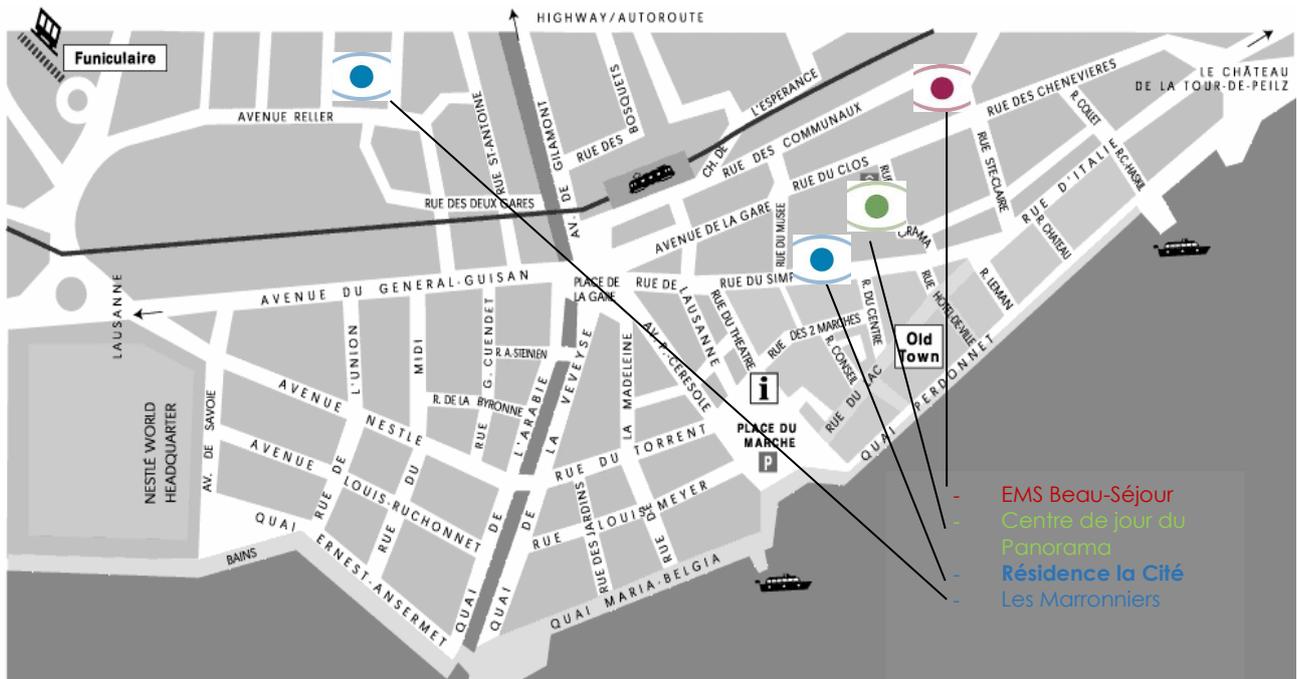


Sommaire

- Situation
- Présentation
- Prestations
- Conditions d'admission
- Tarifs
- Contact



■ Situation



■ Présentation

La Résidence « La Cité » a ouvert ses portes en 2005.

Construit conjointement avec le centre commercial du Simplon, cet immeuble offre, par sa situation, de nombreux avantages.



Sise à la rue du Simplon 26, la Résidence est proche du lac et de ses quais pour de belles balades. La gare est située à 5 minutes et des arrêts de bus se trouvent à proximité de la porte d'entrée. Une aubaine pour les personnes qui souhaitent faire leurs courses en ville et un avantage pour les visiteurs qui peuvent ainsi compter sur différents moyens de transport.

Le Centre du Panorama, qui propose un CAT (Centre d'Accueil Temporaire) et un Centre de loisirs se trouve à moins de 200m, sans route à traverser.

La « Résidence La Cité » fait l'objet d'une convention avec l'Etat garantissant une qualité architecturale, des modalités de collaboration avec le Réseau de soins, des prestations sociales et des loyers abordables.

Architecture

- Absence de barrières architecturales
- Sanitaires adaptés
- Motorisation des stores
- Coursives favorisant les échanges
- Code d'accès immeuble

Commodités

- Facilité d'accès au centre commercial
- Proximité des services publics et des transports
- Organisation de soins à domicile privée



■ Prestations

La Résidence offre des prestations dont certaines sont comprises dans la location de l'appartement et d'autres peuvent être choisies selon une fréquence répondant à vos besoins.

Prestations comprises avec la location de l'appartement :

- un aménagement sécurisé : pas de seuil de porte, cuisine et salle de bain fonctionnelles (absence de marche dans les douches)
- l'accès à une buanderie à chaque étage
- un galetas par appartement dans les combles
- un espace commun permettant des rencontres, des dîners, etc.

Prestations en sus obligatoires

- encadrement sécurisant : présence d'une référente sociale qui propose des animations dans l'espace commun, des sorties et des visites individuelles.

Prestations en sus « à choix »

- système d'alarme en cas de chute ou de problème (abonnement Domo Safety)
- heures de ménage (nettoyages spécifiques, à fonds,...)
- le traitement du linge personnel
- un service technique (petites réparations, installations du mobilier personnel, etc.)
- la fréquentation du centre d'accueil temporaire (CAT) ou Centre de loisirs au Centre du Panorama
- les repas dans le cadre de la salle à manger du Panorama

Prestations de services des soins à domicile (OSAD)

Tout habitant de la Résidence peut recourir à notre organisation de soins à domicile pour :

- une évaluation de l'état de santé
- des soins infirmiers
- des soins de base (toilette, habillage, etc...) au maximum 3 fois par jour, ces prestations sont planifiées entre 7h. et 21h.
- de l'aide au ménage
- des repas à domicile

Chaque habitant reste lié à son médecin traitant ou de famille selon ses besoins.

■ Conditions d'admission

La « Résidence la Cité », malgré son offre de confort et de sécurité, n'est pas une alternative à l'hôpital ou à l'EMS pour les personnes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et paramédicale constante.

La Résidence a donc pour vocation d'accueillir toute personne retraitée, seule ou en couple :

- légèrement diminuée dans son autonomie physique ou psychique
- qui, suite à un court ou long séjour dans un EMS, a vu sa santé s'améliorer et se stabiliser.

Les inscriptions se font au moyen du « Formulaire d'inscription » à retourner à l'adresse de la Fondation Beau-Séjour, rue des Communaux 2, 1800 Vevey.

Votre formulaire d'inscription est transmis au BRIO (Bureau Régional d'Information et d'Orientation).

Rôle du BRIO dans l'attribution des logements

Si vous êtes domicilié dans le Chablais vaudois, la Riviera ou le Pays-d'Enhaut, l'infirmière coordinatrice du BRIO prendra contact avec vous pour convenir d'un entretien à votre domicile. Cette rencontre aura pour objectifs :

- De mieux cibler vos attentes.
- D'évaluer vos besoins en fonction des prestations que peut offrir « La Résidence La Cité »

Ces données réunies vont permettre au BRIO d'établir un préavis pour la commission d'attribution. Pour les personnes suivies par un CMS ou une OSAD, le préavis est établi conjointement. Pour les personnes domiciliées dans une autre région, un rendez-vous pourra être organisé au bureau du BRIO.



■ Tarifs

APPARTEMENTS DE DEUX PIECES

TARIFS 2023

(sous-réserve de modifications)

Etage et situation	Surface M2	Loyer Frs.	Charges et frais d'exploitation	Total loyer mensuel
1 ^{er} sud	53	1'205.00	170.00	1'375.00
1 ^{er} nord	40	1'173.00	152.00	1'325.00
2 ^{ème} sud	53	1'205.00	170.00	1'375.00
2 ^{ème} nord	40	1'173.00	152.00	1'325.00
3 ^{ème} sud	53	1'230.00	170.00	1'400.00

Un décompte annuel des charges de chauffage et des frais d'exploitation est remis aux locataires, en tenant compte des acomptes mensuels payés.

PRESTATIONS DE SERVICE OBLIGATOIRES

(Sous-réserve de modifications)

■ **Encadrement Sécurisant**

Frs. 160.- par mois

(Prise en charge possible par les PCG)

Présence d'une référente sociale

Animations et activités de loisirs (sorties, dîners, etc.)

Visites individuelles

Soutien pour les demandes en lien avec le système d'alerte Domo Safety (abonnements et contrats, maintenance, etc.)

PRESTATIONS DE SERVICE A CHOIX

▪ **Services des soins à domicile (OSAD) de la Fondation Beau-Séjour**

Notre OSAD facture les tarifs officiels LAMal pour toutes les prestations de soins (art.7a, al.2 OPAS).

- L'évaluation, les conseils et la coordination **Fr. 76.90** l'heure
- Les examens et les traitements **Fr. 63.00** l'heure
- Les soins de base **Fr. 52.60** l'heure

Ces prestations sont à la charge de l'assurance maladie de base du locataire.

- L'aide au ménage (par OSAD) **Fr. 29.00** l'heure

Les prestations d'aide au ménage ne sont pas liées aux prestations de soins, elles sont facultatives.

- Système d'alarme Domosafety selon type d'abonnement :
 - Cascade call Fr. 32.-
 - Medicall Fr. 49.-
 - Medicall avec OSAD Beau-Séjour (uniquement pour les clients de l'OSAD) Fr. 56.-

Les frais de déplacement ne sont pas facturés pour nos interventions dans les appartements protégés.

▪ **Service hôtelier et technique (hors OSAD)**

Les petites réparations, l'installation de mobilier privé, les nettoyages spécifiques ou autres, sont facturés **Fr. 45.00** de l'heure.

▪ **Au centre du Panorama** (à 200 mètres)

- *Salle à manger et cafétéria* – Lieu où l'on propose des repas équilibrés dans un cadre convivial
- *Centre de loisir* – Lieu de rencontre et d'animation
- *Centre d'accueil temporaire* – Lieu d'accueil médico-social et de soutien personnalisé

Lexique

- PC/RFM : Prestations complémentaires AVS /Remboursement des frais médicaux
- BRIO : Bureau régional d'information et d'orientation
- OSAD : Organisation de soins à domicile
- CMS : Centre médico-social
- DGCS : Direction générale de la cohésion sociale du canton de Vaud

QUI SOMMES-NOUS ? NOTRE MISSION

Fondée par la Commune de Vevey en 1982, la Fondation Beau-Séjour a pour mission l'accompagnement des personnes âgées fragilisées en les soutenant dans leurs besoins quotidiens.

En 1986, l'EMS Beau-Séjour accueille ses premiers résidents. L'histoire se poursuit avec le développement d'autres structures : en 1988, le Centre de jour du Panorama (centre de loisirs, salle à manger et centre d'accueil temporaire), en 2005 la résidence « La Cité » 25 appartements protégés, en 2016 une organisation de soins à domicile (OSAD de Beau-Séjour) dédiée aux logements adaptés avec accompagnement et enfin en 2020 l'ouverture des « Marronniers », 24 logements adaptés avec accompagnement ainsi que l'extension des activités de l'OSAD aux quartiers Est de la ville de Vevey.

Aujourd'hui la Fondation compte une centaine de professionnels qui œuvrent au quotidien pour un accompagnement interdisciplinaire de qualité.

Grâce à ses structures et à son partenariat avec les membres du Réseau Santé Haut-Léman, la Fondation Beau-Séjour contribue activement à la politique du maintien à domicile de la personne âgée et de l'aide aux proches aidants.

Notre mission s'appuie sur des valeurs telles que :

- **Respect**
 - Le respect de la liberté de choix
 - Le respect de la personne
 - Respect des valeurs culturelles et spirituelles
 - Sécurité des personnes et des infrastructures
- **Relations humaines**
 - Ecoute
 - Rapport de confiance
 - Reconnaissance des capacités personnelles
 - Valorisation des compétences
- **Communication**
 - Droit à l'information
 - Transparence
 - Confidentialité
- **Principe de cohérence**
 - Projets et actions qui correspondent à la mission et à la politique institutionnelle
 - Actions en adéquation avec les ressources

Contact

Accueil	021.925.90.00 fondation@fondationbeausejour.ch
Direction	Philippe Hirsiger 021.925.90.01 direction@fondationbeausejour.ch
Adjoint administratif	Tiziano Michielan 021.925.90.21 rh@fondationbeausejour.ch
Responsable soins et accompagnement	Soumia Boumala 021.925.90.02 soins@fondationbeausejour.ch
Référente sociale	076.803.80.90 cite@fondationbeausejour.ch
Responsable Centre de jour du Panorama	Mélanie Gnerre 021.923.00.21 resp.panorama@fondationbeausejour.ch



Site internet
www.fondationbeausejour.ch

La Fondation Beau-Séjour fait partie du



ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL
Beau-Séjour 

CENTRE DE JOUR
Panorama 

APPARTEMENTS PROTÉGÉS
La Cité 

APPARTEMENTS PROTÉGÉS
Les Marronniers 